

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement

*Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020*

**Comité unique de programmation du 24 juin 2016**  
**COMPTE-RENDU**

**Membres présents : 21 membres**

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Public		Région		ERHEL	Corinne	présente
Public		Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	NICOLAS	Isabelle	présente
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	GUELOU	Hervé	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger	présent
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse	présente
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud	présent
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves	présent
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	HENRY	Serge	présent
Public		Sous-Préfecture		YANNOU-GILLET	Sophie	présente

12 membres du collège public dont, ce jour (cf. « Vérification du quorum») :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Privé		Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard	présent
Privé	Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles	présent
Privé	Agriculture	UCPT	Suppléant	JACOB	Hubert	présent
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc	présent
Privé	Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre	présent
Privé	Enseignement/R.	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe	présent
Privé	Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier	présent
Privé	Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine	présente
Privé	Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel	présent

9 représentants du collège privé votants

## Membres invités excusés :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Invité	ARGAT-BOURIOT	Sylvie
Région	Invité	CADIOU	Gaby

## Membres excusés :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom	participation
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul	excusé
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise	excusée
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	PRAT-LE MOAL	Michelle	excusée
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	ROBERT	Eric	excusé
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	LE MOAL	André	excusé
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain	excusé
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne	excusée
Public		Conseil Départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole	excusée
Public		Conseil Départemental 22	Suppléant	LEON	Erven	excusé
Privé	Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle	excusée
Privé	Economie	ADESS	Suppléant	CARADEC	Gérard	excusé
Privé	Economie	Club des entreprises	Suppléant	JEHANNO	Sylvie	excusée
Privé	ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert	excusé
Privé	Tourisme	Pays Touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric	excusé
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige	excusée
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé	excusé
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain	excusé
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry	excusé
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe	excusé
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne	excusée
Privé	Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe	excusé

## Techniciens présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom
<i>Région</i>	<i>Technicienne</i>	<i>CUERQ</i>	<i>Gaëlle</i>
<i>Pays du Trégor-Goëlo</i>	<i>Technicienne</i>	<i>CHABROL</i>	<i>Cécile</i>
<i>Pays du Trégor-Goëlo</i>	<i>Technicienne</i>	<i>ANCEAUME</i>	<i>Catherine</i>
<i>Pays du Trégor-Goëlo</i>	<i>Technicienne</i>	<i>BACOR</i>	<i>Christelle</i>
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	<i>Technicienne</i>	<i>MARECHAL</i>	<i>Nadine</i>
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	<i>Technicien</i>	<i>THOMAS</i>	<i>Michaël</i>
<i>Cdc du Haut-Trégor</i>	<i>Technicien</i>	<i>L'HOSTIS</i>	<i>Ludovic</i>
<i>Département</i>	<i>Technicienne</i>	<i>LEBOLCH</i>	<i>Corinne</i>

## **Vérification du quorum**

Le CUP est composé de 30 membres (15 représentants élus et 15 représentants de la société civile), hors représentant de la Sous-Préfecture, membre votant uniquement au titre des crédits FNADT.

Pour atteindre le double quorum, il faut :

- la présence d'au moins la moitié des membres (soit 15 membres)
- au moins 50% de membres du collège des acteurs privés.

Au début de la réunion du Comité, sont présents : 19 membres potentiellement votants dont 9 membres du collège des acteurs privés.

Isabelle NICOLAS décide de ne pas prendre part aux votes, le GIP du Pays du Trégor-Goëlo ayant un dossier inscrit à l'ordre du jour, ce qui permet également la tenu de ce Comité.

En conséquence, **le double-quorum est atteint avec 18 membres votants dont 9 membres du collège des acteurs privés.**

Joël LE JEUNE, et Sophie YANNOU GILLET rejoindront le CUP en cours de réunion.

## Ordre du jour du Comité

- Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 27 mai
- Point sur le conventionnement relatif au programme LEADER et échanges sur les modalités de mise en œuvre et de financement de ce programme
- Examen de projets :
  - x Lancement du service de Transport à la demande du Haut-Trégor - Tro Glaz – Cdc du Haut-Trégor
  - x Cirque et Mer / édition 1 – Galapiat Cirque
  - x Des champs à l'assiette année 2015/2016 – GIP du Pays du Trégor-Goëlo
  - x Construction d'un espace multi-accueil et d'un Espace Jeunes sur la commune de Plouaret - Phase 2 – Lannion-Trégor Communauté
  - x Réhabilitation du commerce alimentaire – Commune de Langoat
- Questions diverses

## Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 27 mai 2016

Le compte-rendu du Comité du 27 mai 2016 a été diffusé aux membres le 20 juin 2016.

Les membres du comité soulèvent quelques remarques :

- Le regret a été émis concernant la bonification de la subvention aux bailleurs sociaux alors que des projets n'utilisent pas d'énergie renouvelable dans le cadre de la réhabilitation thermique : l'effet incitatif de la bonification de la subvention est soulevé. Cet effet incitatif sera accru après 2017, une fois que le critère « intégration des clauses sociales dans le marché » sera exclusif et plus un critère de bonification.
- Suite à la réception de l'ordre du jour du CUP et des fiches-projets, il est demandé de pouvoir adresser des questions à l'intention des porteurs de projet, qui seraient soumises lors de l'audition.
- Il est émis le souhait de pouvoir échanger avec les administrateurs et les techniciens des organismes de logement social lors des auditions de projets, de la même façon que pour les autres porteurs de projet.

Le compte-rendu du Comité du 27 mai est approuvé à la majorité, 1 abstention.

## Point sur le conventionnement relatif au programme LEADER et échanges sur les modalités de mise en œuvre et de financement de ce programme

Corinne ERHEL rappelle que la Région Bretagne n'a pas la totale maîtrise du processus de mise en œuvre des programmes FEADER et FEAMP. Pour ces fonds, elle doit composer avec l'ASP, autorité de paiement :

Concernant la formalisation des conventions qui seront signées entre la Région, le Pays et l'ASP, les difficultés viennent essentiellement des modalités de calcul et de mobilisation de l'assistance technique compte tenu de l'approche intégrée et plurifonds développée par le Contrat de partenariat Europe / Région / Pays.

La Région est également tributaire de l'outil de gestion OSIRIS, développé par l'ASP. Cet outil n'est pas encore disponible car il doit être décliné pour chacune des mesures du FEADER et du LEADER pour chacune des régions de France. La lourdeur du processus, sans nul doute sous-estimée au démarrage, renvoie l'échéance de ces travaux à fin 2016, début 2017. Or sans cet outil, il est impossible de rendre des avis définitifs sur les projets présentés en CUP sollicitant du FEADER, ils ne pourront recevoir ce jour qu'un 1<sup>er</sup> avis d'opportunité.

Gaëlle CUERQ précise qu'une convention est en cours de signature pour le Pays de Vannes, celle du Pays de Redon est en cours de validation à l'ASP national. Concernant le Pays du Trégor-Goëlo la signature de la convention pourrait intervenir en septembre 2016.

De manière à être opérationnel dès que possible, les formulaires de demande de subvention, proposés par la Région, sont déjà disponibles, cela permet la pré-instruction des dossiers. Pour les fonds FEDER et FSE la Région ayant la maîtrise de l'ensemble du processus et étant donc également autorité de paiement, les conventions d'attribution de subvention aux porteurs de projet sont déjà en cours.

## Échanges sur les modalités d'intervention du FEADER pour le programme LEADER

Rappel de la stratégie LEADER, de la maquette financière cf : diaporama en annexe.

La réglementation européenne impose pour la mise en œuvre des programmes LEADER, l'élaboration d'une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations. Le CUP doit établir des critères de sélection objectifs qui permettent d'évaluer la contribution du projet à la réalisation des objectifs et des valeurs cibles de la stratégie de développement local. Cette notion de sélection est très importante et les exigences de l'UE en matière de sélectivité se sont renforcées depuis la dernière programmation. Ce point sera notamment vérifié lors des procédures de contrôle.

Pour répondre à ces exigences et par souci de cohérence avec les fonds régionaux du Contrat de partenariat, il est proposé la grille qualitative suivante :

Un projet sera recevable sous réserve d'être cohérent avec stratégie Leader s'il **répond au caractère d'innovation et aux critères de la grille de questionnement qualitatif de la Région** pour les projets d'investissement et de fonctionnement.

### 1- Le caractère innovant du projet

La nouvelle génération de programme LEADER 2014 2020 devra favoriser l'innovation déclinée de la manière suivante : **« Imaginer, expérimenter, évaluer et essayer de nouvelles solutions en termes d'outils, de méthodes, de gouvernance, pour mettre en place ensemble des réponses au service du bien vivre sur notre territoire ».**

2- Pour un **projet de fonctionnement**, d'être positionné de manière satisfaisante sur **au moins 3 des 5 cibles** utilisées pour l'examen des projet sur les fonds régionaux :

- qualité du lien social,
- développement des langues régionales, de l'art et de la culture,
- impact environnemental,
- qualité de l'emploi,
- égalité femmes-hommes.

3- Pour un **projet d'investissement**, d'être positionné de manière satisfaisante sur **au moins 6 des 8 cibles** réparties sur chacun des 4 piliers utilisés pour l'examen des projet sur les fonds régionaux :

- **Pilier « intégration du territoire »**  
Cible : Un foncier maîtrisé  
Cible : Un accès facilité pour tous
- **Pilier « lien social »**  
Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

- **Pilier : Transition écologique et énergétique**

Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée

- **Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience**

Cible : Un projet source de valeur économique

Cible : Un projet efficient

Maurice OFFRET souligne que le critère innovation ne devrait pas être bloquant pour l'obtention de subvention. Qu'en est-il de la transférabilité des projets LEADER sur le territoire ? La déclinaison d'un même projet sur une autre partie de territoire peut aussi être innovante ; par exemple s'il y a adaptation selon des spécificités locales, ou si le service rendu est différent, le public cible ou si les acteurs diffèrent.

Il est rappelé que « l'innovation » fait partie des fondamentaux du programme LEADER. Par ailleurs, la définition de l'innovation définie dans la candidature du Pays avait été appréciée et avait contribué à la bonne note attribuée au territoire. Par ailleurs, avec la notification de son enveloppe FEADER-LEADER, il avait été recommandé au Pays de prioriser sa stratégie en resserrant certaines fiches-actions. Il convient donc d'être vigilant sur le fait de ne pas ouvrir davantage l'éligibilité des projets.

Il est proposé de tester la grille de sélection qualitative sur les projets inscrits à l'ordre du jour et de valider la grille au prochain CUP

- **Mise en place de règles de financement :**

Afin de faciliter la gestion de la maquette FEADER-LEADER, il est proposé de mettre en place les règles de financement suivantes :

- x Aide au démarrage :

**Proposition :** seules les opérations en démarrage seront subventionnées (création de poste, nouveau contrat, nouvelle mission), dans une limite de trois années (sans caractère automatique) ; elle concernera au maximum 1 ETP/projet et sera attribuée de façon dégressive (hors investissement et matériel)

↳ 100% du salaire brut chargé la première année, 80% la deuxième année et 60% la troisième année

- x L'aide FEADER-Leader minimum sollicitée :

**Proposition :** 5 000.00€ par opération (soit un coût total minimum éligible de 7 812.50€ ) en dehors des fiches-actions « Bien vivre en coopérant avec d'autres territoires» (mesures 19.3) et «Mise en œuvre du programme Leader» (mesure 19.4)

- x Aide à l'investissement immobilier :

**Proposition :** Aide plafonnée à 64 000.00€ et un taux d'aide minimum de 10% (effet levier)

Il est proposé de tester les propositions règles de financement et de valider la grille au prochain CUP

<b>LEADER : règle de financement validée par le CUP après présentation des projets du 24-06-16</b>	
Taux maximum d'aide cofinancé Mesure 19.2	Le Comité a voté en faveur de l'application de la règle de financement suivante : Taux maximum d'aide cofinancé de 80%, ce qui implique qu'il

	est nécessaire d'apporter au moins 20% d'autofinancement en plus de la contrepartie nécessaire permettant d'appeler du FEADER. <i>voté à la majorité, 1 contre et 3 abstentions</i>
--	--

Corinne ERHEL propose que les modalités de financement des projets du Contrat de partenariat Europe / Région/ Pays soient adressées pour rappel à l'ensemble des membres du CUP.

■ Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action

Crédits régionaux (dernière colonne indiquant la consommation de l'enveloppe si avis favorable)	Crédits régionaux 2014-2016	Crédits mobilisés en CUP	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
ORIENTATIONS PARTAGÉES N°1 : Renforcer l'accessibilité des territoires Accessibilité ferroviaire : Diffusion de la grande vitesse	1 000 000 €	700 000 € / 70 %	300 000 € / 30 %		300 000 € / 30 %
<b>PRIORITE 1: Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique</b>	<b>1 675 118 €</b>	<b>898 002 € / 54 %</b>	<b>777 116 € / 46 %</b>		<b>777 116 € / 46 %</b>
FA-1.1 : Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	915 118 €	708 002 € / 77 %	214 268 € / 23 %		214 268 € / 23 %
FA-1.2 : Développer les circuits courts et les filières locales	60 000 €		60 000 € / 100 %		60 000 € / 100 %
FA-1.3 : Soutenir le développement d'une "économie verte"	320 000 €		320 000 € / 100 %		320 000 € / 100 %
FA-1.4 : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	160 000 €	150 000 € / 94 %	10 000 € / 6 %		10 000 € / 6 %
FA-1.5 : Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	220 000 €	40 000 € / 18 %	180 000 € / 72 %		180 000 € / 72 %
<b>PRIORITE 2: Attractivité Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant</b>	<b>1 116 745 €</b>	<b>849 454 € / 76 %</b>	<b>267 291 € / 24 %</b>		<b>267 291 € / 24 %</b>
FA-2.1 : Préserver le cadre de vie, l'environnement, les paysages	62 000 €		62 000 € / 100 %		62 000 € / 100 %
FA-2.2 : Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires	400 000 €	300 000 € / 75 %	100 000 € / 25 %		100 000 € / 25 %
FA-2.3 : Développer les politiques de logement et de l'habitat	75 000 €	25 895 € / 35 %	49 105 € / 65 %		49 105 € / 65 %
FA-2.4 : Développer l'accessibilité, la mobilité et l'offre multimodale	59 745 €	23 559 € / 39 %	36 186 € / 61 %		36 186 € / 61 %
FA-2.5 : Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être	520 000 €	500 000 € / 96 %	20 000 € / 4 %		20 000 € / 4 %
<b>PRIORITÉ 3 : Valoriser et développer la dimension Terre &amp; Mer</b>	<b>558 373 €</b>	<b>54 729 € / 10 %</b>	<b>503 644 € / 90 %</b>	<b>5 239 € / 1 %</b>	<b>498 405 € / 89 %</b>
FA-3.1 : Conforter la place des activités primaires (pêche, agri., aqua., ...)	110 373 €		110 373 € / 100 %		110 373 € / 100 %
FA-3.2 : Anticiper l'évolution du trait de côte et s'adapter aux effets du changement climatique	8 000 €		8 000 € / 100 %		8 000 € / 100 %
FA-3.3 : Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	20 000 €		20 000 € / 100 %	<b>5 239 € / 26 %</b>	<b>14 761 € / 74 %</b>
FA-3.4 : Développer durablement la plaisance et les activités nautiques	320 000 €	6 864 € / 2 %	313 136 € / 98 %		313 136 € / 98 %
FA-3.5 : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	100 000 €	47 865 € / 48 %	53 135 € / 52 %		53 135 € / 52 %
<b>AXE "Services collectifs essentiels"</b>	<b>372 248 €</b>	<b>308 184 € / 83%</b>	<b>64 064 € / 17 %</b>	<b>14 760 € / 4 %</b>	<b>49 304 € / 13 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 722 484 €</b>	<b>2 810 369 € / 60%</b>	<b>1 912 115 € / 40%</b>	<b>19 999 € / 0,4 %</b>	<b>1 892 116 € / 40%</b>

## Ventilation de la dotation FEADER 2014-2020 par fiche-action

Le Pays du Trégor-Goëlo, au regard de la **qualité de sa candidature** et au regard des critères de péréquation de la Région, s'est vue attribuer une **enveloppe de 2 001 515 €**.

Intitulé du programme Leader : « Bien vivre au Pays du Trégor-Goëlo »						
Fiches actions du programme LEADER	Crédits FEADER 2014-2020 (dotation)	Crédits mobilisés en CUP	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP	
1.1- Développer l'accessibilité	100 000 €		100 000 €	30 313,60 € (30%)	69 686,4€ (69%)	
1.2-Améliorer et diversifier l'offre de logement	120 000 €		120 000 €		120 000 € (100%)	
1.3-Développer les services collectifs essentiels sur le territoire	450 000 €		450 000 €	0,00 €	450 000 € (100%)	
2-Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous	115 000 €		115 000 €		115 000 € (100%)	
3.1-Soutenir le développement des activités Terre&Mer	200 000 €		200 000 €	11 286 € (6%)	188 714 € (94%)	
3.2-Développer et valoriser les activités locales liées au tourisme et aux événements culturels	100 000 €		100 000 €	21 929 € (22%)	78 071 € (78%)	
3.3-Développer et valoriser les activités économiques innovantes liées aux spécificités locales	245 000 €		245 000 €		245 000 € (100%)	
4-Bien vivre en harmonie avec les spécificités de notre environnement	180 000 €		180 000 €		180 000 € (100%)	
5-Bien vivre en coopérant avec d'autres territoires (Fiche-action obligatoire dans tout programme LEADER)	120 000 €		120 000 €		120 000 € (100%)	
Assistance technique / Ingénierie LEADER	371 515 €		371 515 €		371 515 € (100%)	
<b>TOTAL</b>	<b>2 001 515 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 001 515 €</b>	<b>63 529 € (3%)</b>	<b>1 937 986 € (97%)</b>	

## Projets examinés par le Comité

Corinne ERHEL, Conseillère régionale référente, ne prend pas part à la délibération ni au vote pour l'examen des projets sollicitant les fonds FEADER, la Région étant autorité de gestion.

Le double quorum n'étant pas atteint en début de séance, Isabelle NICOLAS décide de ne pas participer à la délibération ni aux votes, le GIP du Pays du Trégor-Goëlo ayant un dossier inscrit à l'ordre du jour.

Sophie YANNOU GILLET, Sous-préfète de Lannion prend part au vote pour l'examen du projet sollicitant des fonds État FNADT.

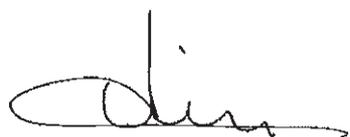
Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Lancement du service de Transport à la demande du Haut-Trégor - Tro Glaz »  Cdc du Haut-Trégor	Priorité 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant  DLAL LEADER FA 1.1 : Développer l'accessibilité	<b>Avis favorable à la majorité</b> 1 contre  Arnaud PARISCOAT Jean-Yves LE GUEN Serge HENRY ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention FEADER : 30 313,60€ Dépense éligible : 47 365€
« Cirque et Mer / édition 1 »  Galapiat Cirque	Priorité 3 : Valoriser et développer la dimension Terre & Mer du territoire  FA Leader 3.2 : Développer et valoriser les activités locales liées au tourisme et aux événements culturels  FA région 3.3 : Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	<b>Avis favorable à la majorité</b> 3 abstentions	Subvention FEADER : 21 929 €  Subvention Région : 5 239€  Dépense éligible : 52 373€
«Des champs à l'assiette (DCA) année 2015/2016»  GIP du Pays du Trégor-Goëlo	Priorité 3 : Valoriser et développer la dimension Terre&Mer du territoire  DLAL LEADER FA 3.1 : Soutenir le développement des activités Terres&Mer	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>  Jean-Pierre TRILLET ne prend part ni à la délibération, ni au vote	Subvention FEADER : 11 286€  Dépense éligible : 25 650 €
Construction d'un espace multi-accueil et d'un Espace Jeunes sur	Axe « Services collectifs essentiels»	<b>Avis ajourné à l'unanimité</b>	<i>Motif de l'ajournement : La décision relative à la</i>

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat  Fiche-action (FA)	Décision  <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
la commune de Plouaret Lannion-Trégor Communauté	DLAL LEADER FA 1.3 : Maintenir et développer les services collectifs essentiels sur le territoire	Joël LE JEUNE, Jean-Yves KERAUDY, Maurice OFFRET  ne prennent pas part à la délégation ni au vote.	<i>subvention régionale nécessitera au préalable un remaquetage qui sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité.</i>  <i>Montant de la subvention FEADER à calculer en fonction du montant total des dépenses éligibles et des modalités financières qui seront votées lors du prochain CUP.</i>
« Réhabilitation du commerce alimentaire » CCAS de Langoat	Axe « Services collectifs essentiels »  VT CPER FA FNADT 3.1 : soutien aux innovations facilitant l'accès aux services au public au titre du dernier commerce (1ère nécessité)	<b>Avis favorable sous réserves à l'unanimité</b>	Subvention Région : 14 760 € taux 10% <i>Subvention État FNADT : 59 040€</i>  Dépense éligible : 147 600€  Réserves à lever uniquement pour mobiliser la subvention régionale : - Démontrer l'absence d'entrave à la concurrence (inexistence d'autres commerces de même catégorie à proximité) et la viabilité du projet pour l'exploitant (par la réalisation d'une étude de faisabilité et la transmission des éléments permettant d'analyser sa viabilité) ; - Que les éléments déposés pour le dossier de demande de subvention attestent qu'au moins 6 cibles sur 8, réparties sur les 4 piliers, sont atteintes.

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenant dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Isabelle NICOLAS,  
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo



Corinne ERHEL,  
Conseillère régionale référente



Sophie YANNOU-GILET  
Sous-préfète

